

Le 11 juin 2025,

48^e Congrès de la Fédération APAJH

50 ans des deux lois du 30 juin 1975 : après les 20 ans de la loi de 2005, deux nouveaux anniversaires symboliques pour le handicap en 2025

Quelques mois après les 20 ans de la loi « Handicap » du 11 février 2005, le mois de juin marque celui des 50 ans des deux lois du 30 juin 1975. Une actualité qui résonne avec celle de l'APAJH, alors que les militants bénévoles, les personnes accompagnées et les professionnels sont réunis à Paris pour le 48^e Congrès annuel, du 12 au 14 juin. Un Congrès qui a pour thème principal, le Projet Associatif 2025-2030 de la Fédération APAJH.

Si février marquait les 20 ans de la dernière grande loi « Handicap », le mois de juin rappelle que d'autres lois ont jalonné l'histoire et la conquête de l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Le 30 juin 1975, la loi d'orientation, portée par Simone Veil, alors Ministre de la Santé, définissait des droits qui sont aujourd'hui connus, et ouvrait la voie à la reconnaissance des personnes en situation de handicap.

La première loi pour « l'intégration » des personnes en situation de handicap

Ce texte inscrivait pour la première fois la notion d'intégration dans la législation française. La loi d'orientation en faveur des handicapés est le premier texte à créer les conditions pour un accompagnement du handicap tout au long de la vie, et à insister sur l'importance de la prévention et du diagnostic des handicaps. Par ce fait, c'est une loi qui définit une réelle politique publique du handicap, à travers la création de commissions départementales pour la reconnaissance du handicap, ou la création de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Plus encore, il s'agissait d'un passage de la logique d'assistance à la logique de solidarité nationale, en instaurant l'obligation éducative pour les enfants et adolescents en situation de handicap, l'insertion professionnelle, et l'accès de tous aux institutions publiques.

L'APAJH, créée en 1962, portait déjà ces mêmes combats et cette même volonté de faire du handicap l'affaire de toute la société.

Quelle réalité du handicap en 2025 ?

Cette première grande étape pour les droits des personnes en situation de handicap en France a posé les bases d'une politique publique dédiée, mais reste marquée par une approche centrée sur le soin et l'accompagnement, plutôt que sur l'inclusion dans la société. Il faudra attendre la loi du 11 février 2005 pour faire évoluer cette vision vers plus d'accessibilité, d'égalité des droits et de citoyenneté.

Pourtant, la société française de 2025 n'est toujours pas inclusive.

« Chaque année, le constat est malheureusement le même : les droits prévus par la loi de 2005 ne sont toujours pas effectifs dans la vie de tous les jours » précise Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, « c'est d'autant plus alarmant que la société a évolué depuis 2005, et encore plus depuis 1975. Comment répondre aux nouveaux enjeux sociétaux quand nous sommes en retard de vingt ans sur d'autres ? Il faut sans cesse sonner le rappel aux droits, tout en définissant de nouveaux besoins, de nouvelles voies à emprunter ».

Communiqué de presse

De nouveaux besoins, notamment en termes d'accompagnement des handicaps, alors que le 30 juin marque également les 50 ans de la loi relative aux institutions sociales et médico-sociales, qui créait le secteur médico-social et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

« *Les 11 millions de personnes en situation de handicap et leurs familles en France doivent prendre toute leur part dans les défis de demain : réchauffement climatique, avancée en âge de la population, un accompagnement adapté tout au long de la vie et dans l'ensemble des domaines, l'Autodétermination...* ».

C'est l'esprit du **Projet Associatif 2025-2030** de la Fédération APAJH, au cœur du 48^e Congrès de la Fédération APAJH qui a lieu les 12, 13 et 14 juin à Paris-Bercy. Construit depuis dix-huit mois par l'ensemble du mouvement APAJH, c'est-à-dire les personnes accompagnées et les proches aidants, les militants bénévoles et les professionnels, ce texte fondateur est ancré dans le monde de demain. « *Un monde, une société, que nous souhaitons plus juste, solidaire et laïque. Ce projet associatif présente ainsi la raison d'être de notre mouvement citoyen* » conclut le président de la Fédération APAJH.

ACCREDITATIONS – 48^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION APAJH

La première après-midi sera consacrée à des ateliers collaboratifs pour apporter les derniers ajustements au Projet Associatif 2025-2030.

Judi 12 juin 2025 - 17 Rue de l'Aubrac, 75012 Paris

Renseignements et demandes d'accréditations : c.diaz@apajh.asso.fr / 06 30 43 60 01

A propos de la Fédération APAJH...

www.apajh.org

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) est une association reconnue d'utilité publique. C'est aussi la première association en France à considérer et accompagner tous les types de handicap : handicap moteur, handicap sensoriel – visuel ou auditif – handicap mental, psychique, cognitif (trouble du spectre de l'autisme, troubles Dys), polyhandicaps, ou les troubles de santé invalidants. Le mouvement APAJH compte 93 associations présentes en France métropolitaine et outre-mer. Les 700 établissements et services de l'APAJH proposent des solutions d'accompagnement aux enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, et des proches aidants. 14 000 salariés, des professionnels engagés, les accompagnent dans le respect de nos valeurs, à travers le diagnostic, l'éducation, l'insertion professionnelle, l'hébergement, le logement et les soins. 3 valeurs fondatrices guident l'action de l'APAJH : Laïcité – Citoyenneté – Solidarité

Contact Médias

Céline DIAZ • 06 30 43 60 01 • c.diaz@apajh.asso.fr